

Marigot, 28 janvier 2021

COMPTE-RENDU CONSEILS EXECUTIFS – JANVIER 2021

Le Conseil exécutif s'est réuni le 27 janvier 2021 et a pris les décisions suivantes :

Objet : Autorisation accordée au Président de la Collectivité de se constituer partie civile.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment, son article LO 6352-10,

Considérant qu'il a été porté à la connaissance de la collectivité de SAINT-MARTIN qu'une information a été ouverte s'agissant des marchés passés depuis 2016 avec la société MWI,

Considérant que la collectivité de SAINT-MARTIN serait susceptible d'avoir subi un préjudice,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de SAINT-MARTIN de se constituer partie civile,

Considérant qu'il appartient par suite au Conseil exécutif de SAINT-MARTIN d'autoriser expressément et préalablement le Président, en sa qualité de représentant légal, de procéder à la constitution de partie civile de la collectivité de SAINT-MARTIN,

Considérant le rapport du Président,

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

POUR :	7
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0

Article 1 : D'autoriser Monsieur le Président en cette qualité de représentant légal à se constituer partie civile au nom et pour le compte de la collectivité de SAINT-MARTIN.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte en lien avec cette procédure.

Article 3 : le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de SAINT-MARTIN.

Objet : Approbation et signature d'une convention « projet SAHOS » entre SOS OXYGENE CONFORT MEDICAL et la Collectivité de Saint-Martin.

Contexte et enjeux

Le Syndrome d'Apnées du Sommeil (SAS) est une pathologie fréquente chez les adultes et largement sous diagnostiquée. Ses conséquences néfastes pour la santé et son association à un risque accidentel en font un problème de santé au travail.

Le Syndrome d'Apnées obstructives du Sommeil est une affection définie par un nombre excessif d'arrêts (apnées) ou de diminutions (hypopnées) de la respiration au cours du sommeil, pendant plus de 10 secondes et se répétant plus de 10 fois par heure de sommeil.

Il en découle une nette perturbation de la qualité du sommeil qui se fragmente, les phases de sommeil profond devenant de plus en plus courtes voire inexistantes.

De ce fait, il en résulte une diminution significative de la qualité de vie personnelle et professionnelle en raison des multiples périodes d'assoupissement dans la journée et des autres complications qui peuvent s'avérer plus ou moins graves pour la santé à court, moyen et long terme.

La Collectivité est sensibilisée sur ce syndrome.

SOS OXYGENE CONFORT MEDICAL, en collaboration avec la Collectivité, souhaite participer à un projet et une étude sur le sommeil, et aider également les salariés volontaires de la Collectivité à faciliter le dépistage de cette pathologie, afin d'améliorer la qualité de vie au travail.

SOS OXYGENE CONFORT MEDICAL distribue à la Collectivité à titre gracieux 900 questionnaires en différentes langues (français, anglais, espagnol) sous format papier (test Epworth) et anonyme selon les annexes 1, 2 et 3.

La Collectivité s'engage à les mettre à disposition de ses salariés via leurs chefs de pôles respectifs.

Les travailleurs qui le souhaitent pourront répondre au questionnaire afin de leur permettre de détecter s'ils sont susceptibles de souffrir de ce trouble du sommeil.

Les résultats de ce questionnaire sur les troubles du sommeil aident à évaluer leur niveau général de somnolence, leur état de fatigue, leur IMC et la présence de symptômes du syndrome d'apnées obstructives du sommeil. Ce document n'établira pas un diagnostic.

Avec le résultat de ce test, il est conseillé aux salariés de prendre contact avec un médecin pour discuter avec lui des causes et des conséquences de ce trouble dans leur vie et les traitements adaptés.

Pour les salariés de la Collectivité qui donneront leur accord express, les données pseudonymes de leur test serviront à SOS OXYGENE CONFORT MEDICAL pour son étude sur le sommeil qui permettra également de transmettre à la Collectivité une statistique sur la Prévalence du risque de syndrome d'apnées du sommeil chez ses agents en moyenne.

Cette convention est valable pour une durée d'un (1) an à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction d'1 an en 1 an sauf résiliation par une des parties avec un préavis de 3 mois

Préconisations

A ce titre, je propose donc que vous m'autorisiez à signer avec SOS OXYGENE CONFORT MEDICAL la convention proposée en annexe du rapport.

DECIDE :

Article 1 : D'approuver la convention relative au projet « SAHOS » entre SOS OXYGENE CONFORT MEDICAL et la Collectivité de Saint Martin ;

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil Territorial à signer ladite convention ;

Article 3 : Le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération, qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Objet : Renouvellement de l'adhésion de la Collectivité à Atout France.

Contexte

Atout France, agence de développement touristique de la France, intervient tant en matière d'ingénierie qu'en matière marketing.

La Collectivité de Saint-Martin a adhéré pour la première fois à Atout France en 2009 suite à la création de la direction du tourisme dans le cadre de ses missions d'ingénierie et a renouvelé son adhésion année après année jusqu'à IRMA.

L'office du tourisme est également adhérent depuis bien plus longtemps dans le cadre de ses missions de promotion de la destination.

Atout France est le partenaire privilégié de la Collectivité en matière de tourisme surtout depuis IRMA. Atout France a accompagné la Collectivité dans ses travaux sur la stratégie marketing et sur la marque de destination.

Par ailleurs, il convient de noter que le schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction 2017-2027 mentionne en page 50 le besoin d'accompagnement de la Collectivité par Atout France au lendemain des phénomènes cycloniques IRMA et MARIA.

Enjeux

Dans le cadre de la convention « France Tourisme Ingénierie » signée le 30 novembre 2020, la Collectivité travaille actuellement en partenariat avec Atout France pour les projets suivants : projet d'hôtel école, projet de casino et projet de diagnostic territorial durabilité.

Toujours dans le cadre de cette convention, la Collectivité a vocation à poursuivre sa collaboration avec Atout France dans les années à venir pour 6 nouveaux projets à identifier (appel à projets « France Tourisme Ingénierie »).

Proposition

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Collectivité à Atout France pour l'année 2021.

Article 1 : D'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Collectivité de Saint-Martin à Atout France pour l'année 2021 pour un montant de 1660 euros HT.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil territorial à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Article 3 : Le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Objet : Adhésion de la Collectivité à l'association « Acteurs du tourisme durable ».

Contexte

Le schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction 2017-2027, à l'instar du schéma territorial d'aménagement et de développement touristique 2010-2015, est fondé sur le principe de durabilité :

« Le présent schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction propose un projet de territoire supportable à long terme sur le plan écologique, viable sur le plan économique et équitable tant sur le plan éthique que social pour la population. »

Par ailleurs, la Collectivité de Saint-Martin a adhéré en 2016 à l'association des Etats de la Caraïbe en vue d'intégrer la zone de tourisme durable de la Grande Caraïbe. Dans ce cadre, le projet de diagnostic durabilité du territoire et donc de la destination a été intégré dans la convention « France Tourisme Ingénierie » signée le 30 novembre 2020 afin que nous puissions bénéficier de l'accompagnement d'Atout France dans sa réalisation.

Enjeux

Le tourisme durable est devenu avec la crise sanitaire actuelle la réponse internationale dans le secteur du tourisme et une attente grandissante de la clientèle.

L'association « Acteurs du tourisme durable » qui existe depuis plusieurs années fédère les professionnels et organisations engagés dans le développement durable du tourisme. Elle regroupe des acteurs issus de tous les secteurs de l'économie touristique, de la petite entreprise au groupe international, déjà engagés ou tout juste sensibilisés.

Les membres de l'association s'inscrivent dans une démarche de progrès par l'échange des connaissances et des expériences.

Suite au diagnostic durabilité du territoire qui doit être réalisé prochainement, il conviendra d'aviser sur les mesures à prendre pour améliorer nos pratiques dans ce domaine. Le partage de connaissances et d'expériences prendra alors tout son sens.

Par ailleurs, cette adhésion contribuera au développement de l'image « destination touristique durable » de Saint-Martin.

Proposition

Il vous est proposé d'approuver l'adhésion de la Collectivité à l'association « Acteurs du tourisme durable » pour l'année 2021.

DECIDE :

Article 1 : D'approuver l'adhésion de la Collectivité de Saint-Martin à l'association « Acteurs du tourisme durable » pour l'année 2021 pour un montant de 1620 euros.

Article 2 : D'autoriser le Président du Conseil Territorial à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

Article 3 : Le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Objet : Modification de la Délibération CE 064-05-2019 -- Dispositif Emploi-Vacances 2019-2021 -- Demande de cofinancement FSE.

Contexte

Le dispositif « Emploi-Vacances » permet aux **jeunes étudiants de 17 à 25 ans résidants sur le territoire** de travailler durant les vacances scolaires ou universitaires afin d'obtenir une expérience en milieu professionnel dans la fonction publique territoriale.

Cette opération est menée chaque année durant la période des grandes vacances scolaires (juillet et août) en partenariat avec les services administratifs territoriaux et les établissements publics territoriaux.

Pour les années 2019 et 2020, l'immersion professionnelle se fait sur les mois de juillet et août. Le jeune bénéficie d'une expérience professionnelle pendant une période d'un mois (soit 4 semaines), et découvre un métier dans la fonction publique territoriale.

Pour l'année 2021, le projet évolue et ouvre le dispositif sur les "petites vacances" de paques et de toussaint soit une immersion professionnelle de 2 semaines.

Cette expérience permet de découvrir plusieurs métiers, contribue à étoffer le CV, favorise l'accès à l'emploi et facilite l'insertion professionnelle durable sur le marché de l'emploi.

Enjeux

L'objectif du projet est d'améliorer l'accès à l'emploi des jeunes en les intégrant au sein de différents services de la Collectivité incluant les structures satellites de la Collectivité telles que le Port de Galisbay, l'Office du Tourisme de Saint-Martin ou encore le Centre Hospitalier Louis Constant Fleming. Le but est de leur permettre d'évoluer dans un environnement professionnel dans lequel ils auront à apprendre et/ou à développer des compétences de base, des compétences spécifiques et des compétences comportementales et relationnelles.

Pour les compétences de bases :

- Gestes et postures professionnelles
- Modalités et techniques d'accueil
- Classement et gestion de dossiers
- Organisation et rigueur de travail
- Utilisations d'outils bureautiques

Les compétences comportementales et relationnelles :

- Ponctualité
- Disponibilité
- Motivation
- Polyvalence
- Capacité d'adaptation

Les compétences spécifiques en lien avec leur poste.

Proposition

En outre, au regard de la programmation PO FSE 2014-2020, les membres de la commission Jeunesse réunie le 27 octobre 2020 sollicitent à hauteur de 85%, le cofinancement de ladite bourse conformément au tableau ci-après :

Montant total	Part FSE 85%	Part COM 15%
646 874.59 €	549 841.39 €	97 033.20 €

Ainsi, il est proposé aux membres du conseil exécutif de se prononcer sur le cofinancement FSE du dispositif Emploi-vacances 2019-2021 pour le versement des indemnités des jeunes.

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

Article 1 : De modifier l'article 2 de la délibération CE 064-05-2019 du 20 février 2019

Article 2 : De solliciter, pour la période **2019 à 2021**, le cofinancement du Fonds Social Européen à hauteur de 85% des dépenses prévues au dispositif « Emploi-Vacances », conformément au tableau ci-après :

Montant total	Part FSE 85%	Part COM 15%
646 874.59 €	549 841.39 €	97 033.20 €

Objet : Signature du Marché de Fauchage et débroussaillage des espaces verts, taille élagage et abattage des arbres sur le territoire de la Collectivité.

Explications

En application de l'article L2113-10 du Code de la commande publique, l'accord-cadre comprend 2 lots :

- Le lot 1 porte sur le fauchage et le débroussaillage des espaces verts (terrains public), et le long des routes de la Collectivité de Saint-Martin.
- Le lot 2 porte sur la taille, l'élagage et l'abattage d'arbres situés le long des routes et espaces publics de la collectivité.

Procédure

Ce marché a fait l'objet d'une procédure formalisée, Appel d'Offres Ouvert Européen, dans les conditions suivantes :

- Publication JOUE N° 2020 / S 205 – 499396 du 21 Octobre 2020
- Publication BOAMP N° 20- 127807 publié le 21 Octobre 2020
- Publication Le Pélican N° 3776 du 21 Octobre 2020

La date limite de remise des offres était fixée au 20/11/2020 à 12h00.

Six offres ont été déposées et analysées. La commission d'appel d'offres de la Collectivité de Saint-Martin s'est valablement réunie le 18/01/2020 pour attribuer ce marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection qui étaient les suivants :

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du /des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Prix	Descriptif	Points/100
Sous-critère 1	DQE	40
Axe d'analyse 1.1	Les candidats se voient attribuer une note en fonction du prix total HT proposé à l'onglet DQE de l'annexe financière.	

Valeur technique	Descriptif	Points /100
Sous-critère 1	Moyens mis en œuvre et modalités d'intervention envisagées	30
Axe d'analyse 1.1	Modes opératoires de chacune des tâches nécessaires à la bonne exécution du service et moyens mis en œuvre pour assurer la qualité des prestations	10
Axe d'analyse 1.2	Composition et qualité de matériels et de véhicules (à savoir l'adéquation des équipements utilisés à leurs missions)	10

Valeur technique	Descriptif	Points /100
Axe d'analyse 1.3	Équipe envisagée et compétences des intervenants	10
Sous-critère 2	Mise en œuvre de l'insertion sociale et des action formation	30
Axe d'analyse 2.1	Nombre minimum de personnes éloignées de l'emploi affectées aux missions sur lequel le candidat s'engage et leurs rôles au sein de l'équipe	18
Axe d'analyse 2.2	Plan de formation dont bénéficie les intervenants	12

Ces critères sont communs aux deux lots.

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

Article 1 : D'entériner la décision de la commission d'appel d'offres afin d'attribuer le marché pour Fauchage et débroussaillage des espaces verts, taille élagage et abattage des arbres, marché d'accord-cadre comprend 2 lots à :

A) Proposition d'attribution,

- **Lot n°1 :** Le fauchage et le débroussaillage des espaces verts (terrains public), et le long des routes de la Collectivité de Saint-Martin.

EMBELLISSEMENTS ROUTIERS
9 rue de la Liberté, Marigot 97150 SAINT – MARTIN
RC : 394 434 187
b.vivies@groupe-bvh.com / s.genevieve@groupe-bvh.com / d.cetout@groupe-bvh.com
Tel : 059032 72 24

Montant HT proposé de retenir : Deux cent soixante-treize mille euros. Soit 273 000,00 €

- **Lot n°2 :** La taille, l'élagage et l'abattage d'arbres situés le long des routes et espaces publics de la Collectivité.

XTREME CLEANING SCE KEEP SXM CLEAN
Agrément, Maison Ficadiere, App 01, 97150 Saint Martin
RC : 800 684 805 00016
xcsxavier@gmail.com et Jean-Noel@xtremecleaning-sxm.com
Tel : 0690387749, et 0690 991557

Montant HT proposé de retenir : Cent trente-six mille neuf cent cinquante euros. Soit 169 950,00 €

Article 2 : De donner délégation au Président afin de signer les actes d'engagement du dit marché et tous documents relatifs à celui-ci ; ce marché étant conclu pour une durée de quatre ans (4) à compter de sa date de notification.

Article 3 : Le Président du Conseil territorial, la Directrice Générale des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au journal officiel de Saint-Martin.

Objet : Signature du Marché de Collecte des déchets et acheminement des bennes sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin.

Explications

En application de l'article L2113-10 du Code de la commande publique, l'accord-cadre comprend 5 lots :

- Lot 1 : collecte, transport des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts du quartier 1 jusqu'à l'ISDND et à l'éco-site de Grandes Cayes à Cul-de-Sac.
- Lot 2 : collecte, transport des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts du quartier 2 jusqu'à l'ISDND et à l'éco-site de Grandes Cayes à Cul-de-Sac.
- Lot 3 : collecte, transport des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts du quartier 3 jusqu'à l'ISDND et à l'éco-site de Grandes Cayes à Cul-de-Sac.
- Lot 4 : collecte, transport des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts du quartier 4 jusqu'à l'ISDND et à l'éco-site de Grandes Cayes à Cul-de-Sac.
- Lot 5 : enlèvement et de transport de caisson, de conteneur ou de bennes SER.

Chaque lot est mono-attributaire.

Procédure

Ce marché a fait l'objet d'une procédure formalisée, Appel d'Offres Ouvert Européen, dans les conditions suivantes :

- JOUE N°2020 / S 204 – 496610 du 20 Octobre 2020, rectificatif du 17/11/2020 N°2020 / S227-559538
- BOAMP Avis N°20- 126904 publié le 17 Octobre 2020, rectificatif du 17/11/2020 N°20-140897
- Le Pélican N°3776 du 21 Octobre 2020

La date limite de remise des offres était fixée au **19/11/2020 à 12h00**.

Sept (7) offres ont été déposées et analysées.

La commission d'appel d'offres de la Collectivité de Saint-Martin s'est valablement réunie le **18/01/2020** pour attribuer ce marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection qui étaient les suivants :

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du /des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères suivants :

Prix : 45 %

Prix	Descriptif	Soit/100	Nombre de pages maximum
Sous critère 1	Prix	45	N/A
Axe d'analyse 1.1	Les candidats se voient attribuer une note en fonction du prix total HT proposé à l'onglet DQE de l'annexe financière.		Sans objet

Valeur technique : 55 %

Valeur technique	Descriptif	Soit/100	Nombre de pages maximum
Sous critère 1	Pertinence des dispositions prises pour assurer la qualité des prestations, la régularité et la continuité du service ainsi que le contrôle et le suivi des prestations	30	
Axe d'analyse 1.1	Dimensionnement et adéquation des moyens humains, matériels et organisationnels sur la durée du marché	11	10
Axe d'analyse 1.2	Dimensionnement et adéquation des moyens humains, matériels et organisationnels sur la durée d'une collecte, et notamment les détails apportés et la convenance du plan de collecte proposé à la réalité du terrain	13	15 6 par plan de collecte
Axe d'analyse 1.3	Facilité d'utilisation et complétude des fonctions de l'outil de géolocalisation	6	6
Sous-critère 2	Qualité des véhicules utilisés pour la collecte	14	
Axe d'analyse 2.1	Composition et qualité du parc concernant la collecte des déchets ménagers (à savoir l'adéquation des véhicules utilisés à leurs missions)	5,5	5
Axe d'analyse 2.2	Composition et qualité du parc concernant la collecte des déchets verts et assimilées (à savoir l'adéquation des véhicules utilisés à leurs missions)	5,5	5
Axe d'analyse 2.3	Composition et qualité du parc concernant la collecte des encombrants et assimilées (à savoir l'adéquation des véhicules utilisés à leurs missions)	3	5
Sous-critère 3	Performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficultés	11	
Axe d'analyse 3.1	Action(s) mise(s) en place par le candidat en la matière dans le cadre de l'exécution du présent marché	11	8

Ces critères sont communs aux deux lots.

Le Conseil exécutif,

DECIDE :

Article 1 : D'entériner la décision de la commission d'appel d'offres afin d'attribuer le marché pour la Collecte des déchets et acheminement des bennes sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin. Marché d'accord-cadre comprend 5 lots à :

A) Proposition d'attribution,

Lot N°1 : Collecte, transport des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts du quartier 1 jusqu'à l'ISDND et à l'éco-site de Grandes Cayes à Cul-de-Sac.

Luciana Vieira Gomes (GROUPEMENT)

6 bis Impasse Max Allen – Friar's bay – 97150 Saint-Martin

Siret : 80332214800013

l.yamamoto@hotmail.com

Tel : 0690 420505

Montant HT proposé de retenir : 2 034 609,00 €.

Motifs du choix de l'offre proposé :

L'offre est le mieux disant.

Lot N°2 : Collecte, transport des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts du quartier 2 jusqu'à l'ISDND et à l'éco-site de Grandes Cayes à Cul-de-Sac.

Luciana Vieira Gomes (GROUPEMENT)

6 bis Impasse Max Allen – Friar's bay – 97150 Saint-Martin

Siret : 80332214800013

l.yamamoto@hotmail.com

Tel : 0690 420505

Montant HT proposé de retenir : 2 034 609,00 €.

Motifs du choix de l'offre proposé :

L'offre est le mieux disant.

Lot N°3 : Collecte, transport des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts du quartier 3 jusqu'à l'ISDND et à l'éco-site de Grandes Cayes à Cul-de-Sac.

Luciana Vieira Gomes (GROUPEMENT)

6 bis Impasse Max Allen – Friar's bay – 97150 Saint-Martin

Siret : 80332214800013

l.yamamoto@hotmail.com

Tel : 0690 420505

Montant HT proposé de retenir : 2 034 609,00 €.

Motifs du choix de l'offre proposé :

L'offre est le mieux disant.

Lot N°4 : Collecte, transport des ordures ménagères, des encombrants et des déchets verts du quartier 4 jusqu'à l'ISDND et à l'éco-site de Grandes Cayes à Cul-de-Sac.

CHARLES Jocelyn Mathias

304 Les Bougainvilliers, 97150 Saint Martin

Siret : 443 122 676 00028

hygienixxm@gmail.com

Tel : 0690 393145

Montant HT proposé de retenir : 2 034 609,00 €.

Motifs du choix de l'offre proposé :

L'offre est le mieux disant.

Lot N°4 : Enlèvement et transport de caisson, de conteneur ou de bennes.

Luciana Vieira Gomes (GROUPEMENT)

6 bis Impasse Max Allen – Friar's bay – 97150 Saint-Martin

Siret : 80332214800013

l.yamamoto@hotmail.com

Tel : 0690 420505

Montant HT proposé de retenir : 432 000,00 €.

Motifs du choix de l'offre proposé :

L'offre est le mieux disant.